

Le kiosque famille est comparable à un porte-monnaie électronique, il fonctionne en prépaiement.

Les activités sont décomptées de votre état de compte selon un rythme différent. Une mise en recouvrement des comptes débiteurs est effectuée aux dates suivantes : -31 octobre, -31 décembre, -31 mars, -15 juillet.

– **L'arrêté de compte :**

Le tableau ci-dessous répertorie les différentes périodes :

ACTIVITES	METHODE DE DECOMPT E	ARRETE DE COMPTE	COMMENTAIRES
<b>PAUSE MERIDIENNE (RESTAURATION)</b>	Décompte quotidien effectué par les agents des écoles	Mensuel : de septembre à fin de l'année scolaire	En cas de modification vous pouvez modifier le planning en vous connectant sur votre compte famille ou prévenir la régie par mail 3 jours avant soit : Le lundi avant 10 h pour commander ou annuler le repas du jeudi, Le mardi avant 10 h pour commander ou annuler le repas du vendredi, Le jeudi avant 10 h pour commander ou annuler le repas du lundi, Le vendredi avant 10 h pour commander ou annuler le repas du mardi.
<b>APS (accueil périscolaire)</b>	Décompte quotidien effectué par badgeage ou pointage manuel par les directeurs de l'APS	Mensuel : de septembre à fin de l'année scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence est pointée avec le badge lors de l'arrivée ou du départ de l'enfant.</li> <li>- Une pénalité est appliquée pour les retards (après 18 h 30)</li> </ul>

<b>CLSH</b>	Décompte mensuel	Mensuel	Les réservations sont effectuées par le service des temps de l'enfant
<b>EMS (école multisport s)</b>	Décompte mensuel	Mensuel	Les réservations sont effectuées par le service des temps de l'enfant
<b>MUSIQUE</b>	Décompte mensuel	M e n s u e l : d e septembre à juin	Les inscriptions sont effectuées au service culturel à l'Espace d'Ornon au vu de la signature de la fiche d'inscription.
<b>DANSE</b>	Décompte mensuel	M e n s u e l : d e septembre à juin	Les inscriptions sont effectuées au service culturel à l'Espace d'Ornon au vu de la fiche d'inscription.
<b>THEATRE</b>	Décompte mensuel	M e n s u e l : d e septembre à juin	Les inscriptions sont effectuées au service culturel à l'Espace d'Ornon au vu de la fiche d'inscription.
<b>FORFAIT DECOUVERT E</b>	Décompte trimestriel		
<b>ACTIVITES PETITE ENFANCE : CRECHES, C R E C H E S FAMILIALES</b>	Décompte mensuel	Mensuel : tout au long de l'année	Le décompte est effectif le mois suivant la présence de l'enfant (ex : l'enfant est gardé au mois de septembre, le décompte est effectué sur la période d'octobre)
<b>EML (école multilingues)</b>	Décompte annuel	Novembre	Les inscriptions sont effectuées au service relations internationales

**Avant de valider définitivement la période mensuelle, une vérification des présences est nécessaire, elle est effectuée entre le 1er et le 10 du mois suivant.**

Les activités listées ci-dessus sont payables sur le kiosque famille.

**Attention, les séjours au Cabrit ne peuvent pas être réglés sur le kiosque.**

Un mail d'information sur le solde débiteur de votre compte est envoyé tous les mois dès que la période est clôturée.

**I. – La mise en recouvrement :**

Suite à la clôture mensuelle et à l'envoi du mail d'information, une mise en recouvrement de tous les comptes débiteurs est effectuée aux dates suivantes : –31 octobre, –31 décembre, –31 mars, –15 juillet.

**Dès lors, vous recevrez un titre de recette exécutoire envoyé par la trésorerie.**

**Le règlement devra être effectué auprès du trésor public de Mérignac à l'adresse suivante :**

**Service de Gestion Comptable de Mérignac  
106 avenue du Château d'Eau  
33707 MERIGNAC CEDEX**

**Téléphone : 05.56.13.20.20**

**Mail : [sgc.merignac@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.merignac@dgfip.finances.gouv.fr)**

**Horaires d'accueil physique : 8h30-12h30**

**Horaires d'accueil téléphonique : 8h30-12h30 et 13h30-16h**